

QUESTION ORALE DE MADAME MARIE-CLAUDE GAREL A MONSIEUR LE PRÉSIDENT
DU CONSEIL GÉNÉRAL

Relative a la prévention spécialisée

Monsieur le Président,

La prévention spécialisée est une compétence départementale qui fait partie intégrante des missions de l'aide sociale à l'enfance définies par le code de l'action sociale et des familles.

Quand la crise économique touche de plein fouet les familles les plus modestes, quand la situation des jeunes majeurs se dégradent quotidiennement dans leur accès à l'emploi, aux loisirs et aux études, force nous est de constater, malheureusement, que **le budget du département pour la prévention spécialisée baisse régulièrement d'année en année.**

Lors de la réunion publique sur le quartier du Parc à Nanterre, l'unique proposition du représentant de vos services a été de proposer une mutualisation des moyens au niveau des directions et des secrétariats des clubs de prévention, quand sur ce quartier, classé parmi les 26 quartiers à risque, on compte 8 éducateurs spécialisés pour une population de plus de 25 000 habitants et environ 25% de moins de 25 ans.

Je crains que ce ne soit vraiment juste que pour augmenter le nombre de jeunes qui peuvent bénéficier, d'un suivi éducatif spécialisé, d'une action collective régulière ou d'une action collective ponctuelle, voire simplement d'un contact pour trouver une autre solution que traîner dans la rue sans perspective, mais aussi pour construire du lien dans le dispositif de veille éducative, composante du projet éducatif local et inscrit comme une des actions fortes du CLSPD afin d'agir pour la prévention envers les mineurs.

En 2006, votre prédécesseur avait approuvé et décidé la création d'un autre club de prévention sur le quartier Université de Nanterre, cela a été une décision votée par notre assemblée. A ce jour, cette décision est toujours sans effet et vous refusez de l'appliquer au prétexte que nous serions déjà forts bien, voire trop bien lotis.

En relais des divers partenaires, associations, centres sociaux, habitants des quartiers de Nanterre, ma question sera toute simple : « qu'attendez-vous pour créer, ce qui est de votre compétence et de votre responsabilité, le nouveau club de prévention dont notre ville a besoin et augmenter les moyens du club des 4 chemins agissant sur le quartier du Parc ? »

Dans le schéma de la prévention présenté en 2005, le président de l'époque souhaitait lancer un grand travail de concertation avec l'ensemble des partenaires sur la prévention spécialisée, je pense que 5 ans plus tard, il serait utile et efficace que vous le fassiez. Nous en serons bien volontiers partenaires, nous avons des idées.